

Mise aux normes de l'usine d'épuration

## **DES TRAVAUX ESSENTIELS POUR UNE GESTION DURABLE DES EAUX**

Pour diffusion immédiate

**Saint-Hyacinthe, le 4 juin 2024** – Dans le cadre de la mesure phare de son Plan de gestion des débordements, présenté en 2020, la Ville de Saint-Hyacinthe prévoit amorcer une étape importante de mise aux normes de son usine d'épuration. En effet, la phase la plus active du chantier débutera à l'hiver 2025 et se terminera en cours d'année 2027. À terme, ces travaux essentiels permettront d'augmenter la capacité de traitement de plus de 50 %, de rattraper le déficit de maintien d'actif et de réduire l'émission des odeurs provenant de l'usine.

« La mise aux normes de notre usine d'épuration constitue l'un des projets les plus ambitieux jamais entrepris sur notre territoire. En raison de la complexité des travaux, nous avons mis en place un bureau de projet et alloué des ressources particulières à temps plein sur la supervision du chantier. Notre principal défi consiste à assurer le fonctionnement continu de l'usine, tout en réalisant les travaux. Une tâche comparable à changer une roue sur une voiture en mouvement.

À l'instar de plusieurs municipalités québécoises, Saint-Hyacinthe possède une usine de traitement des eaux usées construite au début des années 80, qui doit être modernisée afin de se conformer aux normes actuelles, plus exigeantes que celles qui étaient en vigueur lors de sa construction. Ce projet important, de grande envergure, est jugé prioritaire pour la Ville qui entend tout mettre en œuvre pour favoriser la protection de la santé publique et de l'environnement » informe M. André Beaugard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **La gestion des odeurs**

Parmi la liste des projets à réaliser dans le cadre de la mise aux normes de l'usine, la Ville a ajouté un volet essentiel concernant la gestion des odeurs. Des travaux sont présentement en cours à ce sujet. Au même titre que plusieurs activités industrielles telles que les installations pétrolières et gazières, les fabriques de pâtes et papiers, les usines de traitement des eaux usées sont sources d'émissions d'odeur et du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S).

Le H<sub>2</sub>S est un gaz qu'on reconnaît facilement par son odeur d'œuf pourri, même à très faible concentration, mais qui peut devenir nocif à des concentrations élevées. Il est important de mentionner que ce ne sont pas les opérations de l'usine qui sont à la source des odeurs, mais bien les eaux usées acheminées à celle-ci.

Il arrive occasionnellement que des rejets de H<sub>2</sub>S dans l'atmosphère se produisent et soient perçus par la population dans le voisinage de l'usine d'épuration. C'est pourquoi la Ville a décidé de s'attaquer à la situation afin de diminuer, voire enrayer, cette source de désagrément. Cette situation est connue et documentée par différentes instances gouvernementales. Dans ce contexte, la Ville collabore étroitement avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre



les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que des experts externes pour garantir le succès de cette opération. Cette collaboration assure que les meilleures pratiques et les technologies les plus avancées sont étudiées et pourront être utilisées pour atteindre nos objectifs.

Précisons que les rejets de H<sub>2</sub>S générés par l'usine d'épuration des eaux usées de la Ville ne représentent aucun danger pour les travailleurs et que selon la plus récente étude menée par une firme de génie-conseil en 2023, les résultats indiquent qu'ils sont 211 fois inférieurs au seuil exigé par la CNESST.

Aussi, par mesure de prudence, la Ville a décidé de suspendre la délivrance de permis de construction dans le voisinage de l'usine d'épuration soumis aux épisodes de mauvaises odeurs jusqu'en 2027, de façon à éviter que des citoyens puissent être indisposés par les mauvaises odeurs qui sont parfois perceptibles. « À la lumière de ce constat, des actions ont été prises rapidement afin de limiter tout développement à proximité de l'usine d'épuration, le temps de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer ainsi un environnement sain et durable », ajoute M. Beauregard.

### **Confiance dans le financement futur**

Les projets prévus dans le cadre du Plan de gestion des débordements, notamment ceux à l'usine d'épuration, exigeront des investissements importants au cours de 15 prochaines années. Bien que ces travaux soient majoritairement invisibles aux yeux de la population, leur importance pour la préservation de l'environnement et le développement de la ville est indéniable.

Lors des Assises de l'UMQ 2024, le premier ministre du Québec, François Legault, a confirmé le retour du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour 2025. Cette annonce nous permet d'envisager un financement sur les quatre prochaines années qui nous permettra de poursuivre nos efforts afin de remettre en état nos infrastructures. Cela s'inscrit pleinement dans la lignée des projets déjà réalisés comme la mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable et la réfection des postes de pompage, de même quant à la volonté de maintenir les travaux de séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales.

« La Ville de Saint-Hyacinthe est déterminée à poursuivre ses efforts pour une gestion exemplaire des ressources en eau, en mettant en œuvre des solutions durables et en assurant la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Nous continuerons à informer et à collaborer avec la population tout au long de ces projets importants pour notre avenir commun » affirme André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe.

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300